

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 16 décembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13 et 14 décembre 2011

2011 DAC 536 Subvention à l'association Les Princes de rien (10e).

**M. Christophe GIRARD et Mme Gisèle STIEVENARD,
rapporteurs.**

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 29 novembre 2011 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Les Princes de rien ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement en date du 6 décembre 2011 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 9e Commission, et par Mme Gisèle STIEVENARD, au nom de la 5e commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 1.500 euros est attribuée à l'association Les Princes de rien 48 rue Château-Landon 75010 Paris, pour soutenir, dans le cadre de la politique de la ville, ses ateliers danse et écriture dans le 10e arrondissement. X04940 ; 13 371 ; 2011_00944

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2011, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004 : provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.